



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0038

**BATIMENT COMMUNAL
SIS 100 RUE DE LILLE
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION LES
GLAMA'ZONES**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCAPI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Les Glama'Zones qui a souhaité bénéficier d'une salle communale pour ses répétitions de majorettes, de pompoms et de drapeaux ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Les Glama'Zones dont le siège social est situé au 10 rue Emilienne Lallemand Galicier - 59200 TOURCOING et dont le numéro de siret est le 940 607 674 000 14, représentée par la présidente Madame Katy HENON, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle polyvalente d'une superficie de 450 m² et de sanitaires pour un total de 14 m².

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à compter de la signature par les deux parties jusqu'au mercredi 1^{er} juillet 2026.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **1-1 FEV. 2026**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : **1-1 FEV. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **1-1 FEV. 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_038 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/02/2026

Objet : Mise à disposition 100 rue de Lille - Association Glama Zones

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 11/02/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D20026_0038 = D_cision mise _ disposition 100 rue de Lille = association Glama Zones _1_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260211-DAJI_D2026_038-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/02/2026

